



**Commune de
Bietlenheim
Bulletin d'information
N° 31
Juillet 2013**

LE MOT DU MAIRE

*Madame, Monsieur,
Chers concitoyens,*



Lorsque nous évoquerons l'année 2013, beaucoup d'entre vous se souviendront aussi des mois de grisaille tant ils nous auront marqués par leur durée et ampleur. Espérons que les mois d'été seront à la hauteur de nos attentes et nous permettront de faire le plein de luminosité.

La grisaille économique est aussi source de préoccupation car la crise s'installe dans la durée. L'amplification des ponctions, sans réformes profondes et adaptées, ne saurait être une solution d'avenir. Elles impacteront fortement les ménages et c'est aussi pour cela que le Conseil a décidé, pour la seconde année consécutive, de ne pas augmenter les taux communaux.

Malgré tout, il nous faut regarder vers l'avant et faire fi du pessimisme ambiant pour jeter les bases de la relance en mettant en route nos projets. Ainsi, malgré de fortes diminutions des dotations de l'état à venir, nous avons décidé de mettre en place des projets dont chacun pourra profiter et dont je vous invite à prendre connaissance dans les pages intérieures.

N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques, idées ou propositions que vous aimeriez voir développées par le Conseil.

*Je vous souhaite de passer une très belle saison estivale, **un scheni ferie.***

P. KIEFFER

Carnet de famille

Naissances



Le 18 juin 2013 est né à Schiltigheim Dimitri Jean Paul **ETTER** fils de Yannick Claude Paul **ETTER** et de Joëlle Louise **BRAUN**.

Mariages

Aucun mariage enregistré depuis le début de l'année 2013.

Décès

Le 31 mai 2013 est décédée à Brumath Emma **STEINER** épouse **MUHL**.

Les décisions du Conseil municipal

RÉSUMÉ DES DÉCISIONS

Séance du 29 janvier 2013

Rythmes scolaires

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité des voix moins une abstention, a décidé de solliciter une dérogation pour reporter à la rentrée scolaire 2014/2015 la mise en oeuvre des nouveaux rythmes scolaires.

Attribution de subvention

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité des voix décide d'attribuer une subvention d'un montant de 7,00 € (sept euros) par enfant et par nuitée, soit un total de 35,00 €.

Avis sur la révision du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Ill Nappe Rhin

- Vu le projet de révision du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Ill Nappe Rhin approuvé le 4 juillet 2012 par la Commission locale de l'eau, le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité des voix :

- Souscrit à l'objectif général d'une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau dans la plaine d'Alsace,
- Confirme son souci de l'amélioration continue de la qualité de la ressource en eau souter-

raine afin de garantir à la population un approvisionnement en eau potable, suffisante et de haute qualité, et une qualité de milieux naturels favorable à la biodiversité et au cadre de vie,

- Émet par conséquent un avis favorable sur le projet de révision du SAGE III Nappe Rhin du 4 juillet 2012, avec les réserves suivantes :
- Constatant que le projet soumis pour avis comporte, sur la forme, de nombreuses imprécisions rédactionnelles ou de définition, demande une amélioration de sa rédaction, afin de supprimer toute incertitude juridique lors de sa mise en œuvre,
- Demande que soit clairement précisée la portée juridique des pièces le constituant, notamment les fiches techniques, les annexes et les cartes,
- Demande que le document comprenne l'évaluation précise et systématique des moyens matériels et financiers nécessaires à sa mise en œuvre, conformément aux exigences du code de l'environnement,
- Constate que le document inclut de nombreuses fiches techniques qui énoncent des principes et des programmes d'action qu'il fait reposer sur les collectivités, notamment celles ayant

compétence en matière de distribution d'eau potable et d'assainissement, pour le pilotage, le portage ou le financement de ces actions, alors que cette répartition des rôles n'est pas exigée par le code de l'environnement et apparaît juridiquement contestable,

- Regrette que certaines dispositions du règlement apparaissent redondantes avec d'autres dispositions réglementaires existantes et demande que l'utilité de chaque article soit vérifiée au regard des textes déjà en vigueur dans le domaine de l'environnement,
- Reconnaît l'avancée des réflexions de la Commission locale de l'eau en matière d'infiltration des eaux pluviales, que la CUS avait proposées depuis plusieurs années, ainsi qu'en matière de dispositions applicables aux compensations des impacts sur les zones humides, et souhaite que ces dispositions soient appliquées en prenant en compte le contexte physique et les données de chaque situation,
- Propose que soit organisé un groupe de travail réunissant l'Etat, les collectivités et les professionnels de la dépollution en vue d'établir un cadre définissant les conditions de mise en œuvre de certaines méthodes

de dépollution par traitement des eaux souterraines directement dans l'aquifère sur certains sites urbains pollués.

- Réaffirme la conclusion du Conseil d'Etat dans son analyse du droit français : « Tous les aspects du droit de l'eau (météorologie, prévention et assurabilité des risques d'inondation et de sécheresse, disponibilité de la ressource, hydroélectricité, hydrologie, distribution d'eau potable, assainissement...) sont couverts de manière satisfaisante en France. Le droit international et le droit national l'ont dotée de tous les outils juridiques et de toutes les institutions nécessaires a cet effet. Elle en a même trop. Comme les objectifs à atteindre, désormais largement fixés par l'Union européenne, ne sont contestés par personne, son principal défi est maintenant de s'attacher à simplifier son droit et surtout à appliquer correctement, en y consacrant les moyens nécessaires, les outils juridiques qui ont démontré leur efficacité afin d'atteindre les objectifs fixés par l'Union » (In L'eau et son droit. Conseil d'Etat, 2010)

Reversement de la redevance de concession E.S. pour les

investissements réalisés en 2010 par la Communauté de communes de la Basse Zorn en éclairage public

- Vu que la Communauté de Communes de la Basse Zorn est compétente en matière d'entretien des réseaux communaux d'éclairage public,
Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité des voix, décide de reverser à la Communauté de communes de la Basse Zorn la redevance de concession 2012 au titre des travaux réalisés en 2010, d'un montant de 54,68 €.

Charges locatives

- Vu la résiliation du contrat de bail du logement communal par M. et Mme **BAUER**
- Vu l'arrivée de Monsieur **LUTZ** Olivier,
- Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité des voix, décide de répartir le montant de la facture d'eau du 2e semestre 2012 de façon suivante :
 - 4/6 à charge de Monsieur et Madame **BAUER** Benoît, 2/6 à charge de Monsieur **LUTZ** Olivier

Numérotation des maisons

Le Conseil municipal, après déli-

bération, à l'unanimité des voix, décide :

- D'attribuer à la nouvelle construction de Monsieur **RITTER** Fabrice le n° 3b rue des cerises,
- D'attribuer à Monsieur Stéphane **LALLEMAND** le n° 1a rue des Lilas, de modifier l'actuel n° 1a rue des Lilas en n° 1b rue des Lilas.

Mise en accessibilité de l'église et aménagement du cimetière

- Vu la configuration actuelle des abords de l'église communale et du cimetière attendant ne permettant leur accès aux personnes à mobilité réduite,
 - Vu la présence d'un escalier extérieur comprenant onze marches en grès et deux pailiers intermédiaires,
 - Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité des voix, décide :
- De rendre accessible l'église communale et le cimetière attendant aux personnes à mobilité réduite,
 - D'approuver le devis présenté par l'entreprise **SCHMITT** Élévateurs 67230 SAND pour l'installation d'une plateforme élévatrice d'un montant

de 17 000,00 € T.T.C.,

- D'approuver le devis présenté par l'entreprise **WOLFF** René & Fils 67720 HOERDT pour des travaux de mise à niveaux et pavage des allées du cimetière d'un montant de 13 311,18 € T.T.C,

Séance du 19 mars 2013

Compte administratif de l'exercice 2012

Le Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur **GANGLOFF** Christian, Adjoint au Maire, est avis d'approuver, à l'unanimité, le compte administratif de l'exercice 2012 présenté par Monsieur **KIEFFER** Patrick, Maire.

- L'excédent de clôture de la section de fonctionnement s'élève à **280 594,27 €**
- Le déficit de clôture de la section d'investissement se monte à **7 006,58 €**

Compte de gestion de l'exercice 2013

Le Conseil municipal, après délibération, décide d'approuver à l'unanimité, le compte de gestion de l'exercice 2012 présenté par Monsieur **BARAY** Nicolas, Percepteur de HOERDT. Le résultat de l'exercice 2012 se solde par

un excédent de **5 716,51 €** en section d'investissement, et par un excédent de **79 006,14 €** en section de fonctionnement.

Le résultat global de clôture de 2012, compte tenu des résultats 2011 se monte à **273 587,69 €**.

Budget primitif de l'exercice 2013

Le Conseil municipal, après délibération, a décidé d'approuver à l'unanimité le budget primitif de l'exercice 2013 présenté par le Maire, Monsieur **KIEFFER** Patrick.

Le total des opérations réelles et d'ordre des dépenses de fonctionnement s'élèvent à **243 640,36 €**.

Le total des opérations réelles et d'ordre des recettes de fonctionnement s'élèvent à **425 107,69 €** (quatre cent vingt-cinq mille cinq cent sept € et 69 cts).

Le total des opérations réelles et d'ordre des dépenses d'investissement, égales aux recettes, s'élèvent à **122 958,40 €** (cent vingt-deux mille neuf cent cinquante-huit € et 40 cts).

Redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité des voix,

- Décide de fixer le montant de la redevance citée en objet au taux maximum fixé par le décret visé ci-dessus, établi sur la base d'une population inférieure à 2 000 habitants.
- Précise que montant sera revalorisé automatiquement chaque année par application de l'index Ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1er janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué,
- Charge Monsieur le Maire et Monsieur le Percepteur, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Amortissement du compte 2041512 - Budget M14

Monsieur le Maire expose que ce compte doit être amorti et qu'il appartient au Conseil municipal de fixer la durée de l'amortissement.

Le Conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité que le reversement à la Communauté de communes de la Basse Zorn de la redevance de concession d'Électricité de Strasbourg d'un montant de 293,74 € porté au compte 2041512 de l'exercice 2012 sont amortis sur une durée d'un an.

Taux d'imposition 2013 des taxes directes locales

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, a voté le taux d'imposition des taxes locales pour 2013 en optant pour la stabilité des taux, selon le tableau ci-dessous :

	Bases Prév 2013	Taux 2013	Produit 2013
Taxe d'habit	331 700	11,43	37 913
Taxe foncière bâti	199 700	6,70	13 380
Taxe foncière non bâti	20 700	21,73	4 498
CFE	17 000	18,99	3 228

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2012

Le Conseil municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2012 de la Commune de Bietlenheim, constatant que le compte administratif présente un résultat de fonctionnement de **280 594,27 €** (deux cent quatre-vingt mille cinq cent quatre-vingt-quatorze € et 27 cts) décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF	
Voté le 19 mars 2013	
Résultat de fonct de l'exercice 2012	
<u>A - Résultat de l'exercice</u>	79 006,14
<u>B - Résultats reportés</u>	201 588,13
Résultat à affecter	280 594,27
Investissement	
<u>Solde d'exécuc d'investiss de l'exercice 2012</u>	
D001 Besoin de financement	
R 001 Excédé de financement	5 716,51
<u>Solde des restes à réaliser d'investissement de 2011</u>	
Besoin de financement	12 723,09
Excédent de financement	
Besoin de financement	7 006,58
AFFECTATION	
1) Affectation en réserve R 1068 en investissement	7 006,58
2) Report en fonctionnement R 002 c/110	273 587,69
DÉFICIT REPORTÉ D 002	

Composition de l'assemblée délibérante de la communauté de communes de la Basse Zorn

Le conseil municipal, après délibération, a décidé à l'unanimité :

- De retenir un nombre de sièges total pour l'effectif du conseil communautaire de la communauté égal à 33
- De fixer leur répartition entre les Communes membres comme suit :
 - Bietlenheim : 2
 - Geudertheim : 4

- Gries : 5
- Hoerdts : 8
- Kurtzenhouse : 3
- Weitbruch : 5
- Weyersheim : 6

Redevance d'occupation du domaine public routier par FRANCE TELECOM

- Vu le décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 fixant le montant des redevances d'occupation du domaine public non routier,
- Vu les tarifs plafonnés et actualisés,
- Vu les déclarations annuelles de France télécom,

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, fixe la redevance d'utilisation du domaine public due par FRANCE TELECOM pour 2010, 2011, 2012 et 2013 pour un montant total de **696,34 €**.

Modification du PLU de la commune de Geudertheim

Après avoir pris connaissance du dossier de modification n° 2 présenté par la commune de Geudertheim pour avis, le conseil municipal, à l'unanimité, a estimé ne pas avoir d'objections à soulever.

Décision modificative

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité des voix, a décidé :

- D'augmenter les dépenses prévues au compte 73925 « Fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales » du budget primitif 2013 d'un montant de 1 000,00 €.
- De diminuer de 1 000,00 € le chapitre 022 « Dépenses imprévues ».

(L'intégralité des délibérations peut être consultée en mairie)

Déplacement des panneaux d'agglomération

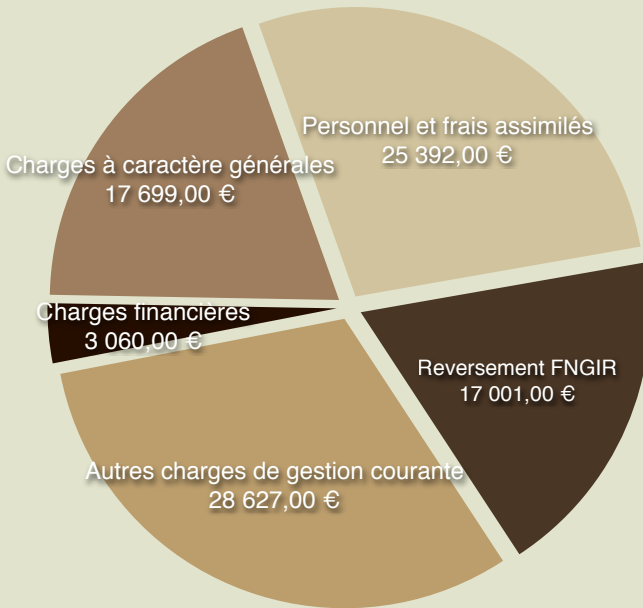
Le Conseil a opté pour le déplacement des deux panneaux d'agglomération au niveau des entrées OUEST et EST du village.

Leur emplacement a été arrêté suite aux conseils des services départementaux de la D.D.T. (Direction Départementale du Territoire) en vue de réduire la vitesse de circulation en entrée d'agglomération et au niveau des terrains débouchant sur le CD 47. Il convenait aussi de positionner au mieux ces panneaux en vue d'un futur aménagement de la traversée du village dont je ne manquerai pas de vous donner les détails ultérieurement. En effet j'ai prévu de vous consulter afin de recueillir vos avis quant aux futurs aménagements.

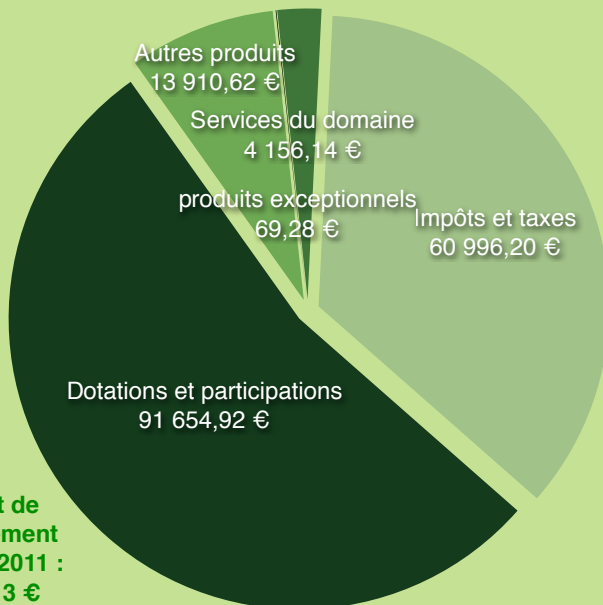
Patrick **KIEFFER**

L'exercice budgétaire 2012

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 91 781,02 €



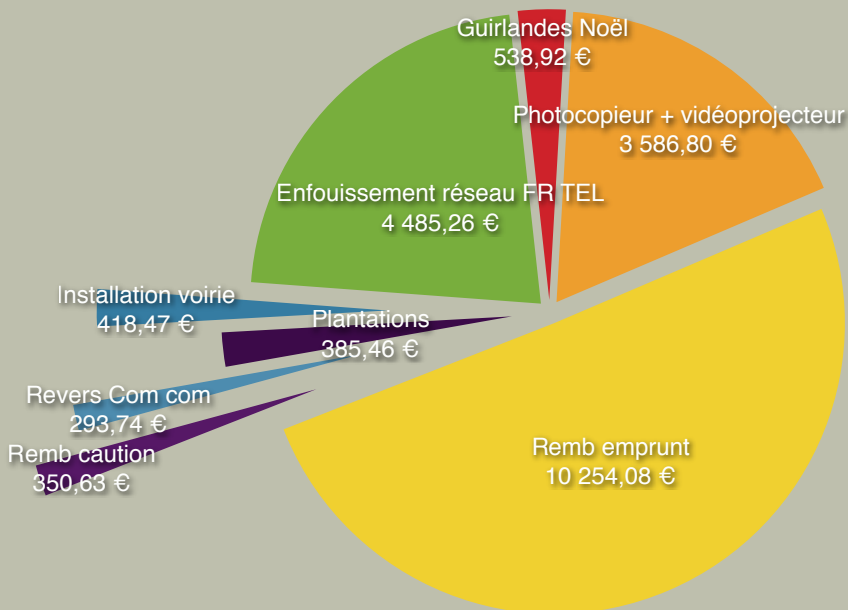
RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 170 787,16 €



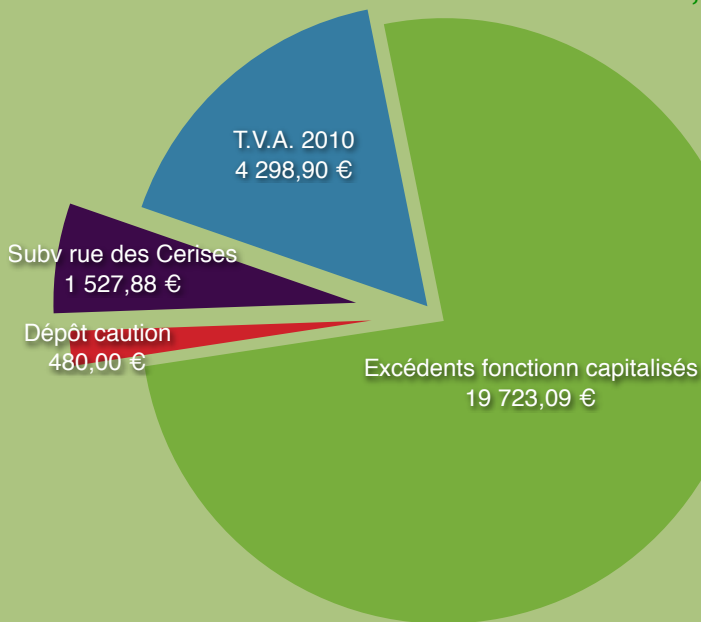
Excédent de fonctionnement reporté de 2011 : 201 588,13 €

L'exercice budgétaire 2012

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 20 313,36 €



RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 26 029,87 €



Nettoyage de printemps

C'est avec une certaine angoisse que l'équipe de bénévoles s'est mis au travail ce matin là. On pouvait craindre en effet que les nouvelles règles de facturation du ramassage des ordures ménagères aient incité quelques citoyens malveillants à déposer leurs ordures dans la nature. Heureusement, quelques heures ont suffi à débarrasser le ban communal des déchets susceptibles de nuire à la beauté et à l'harmonie de nos paysages.

Ayant rempli leur mission, les volontaires se sont rassemblés autour d'une petite collation pour reprendre des forces.

Christian **CARRÈRE-DEBAT**



Un nouveau président pour Bietlenheim Animation

L'association Bietlenheim Animation, dont la mission est d'organiser des fêtes et d'autres événements susceptibles de contribuer à l'animation du village, a tenu récemment son assemblée générale annuelle. Ce fut l'occasion de réélire son comité, et de redistribuer les rôles au sein de celui-ci. L'ancien président, Christian **CARRÈRE-DEBAT** ne

souhaitait pas se représenter à ce poste et assure maintenant les fonctions de secrétaire. Le nouveau président est Eric **BOURGASSER**, qui tenait jusqu'à présent le rôle de vice-président. La nouvelle vice-présidente est Séverine **KAMMERER**, et Didier **GRATHWOHL** reste trésorier.

La nouvelle équipe va poursuivre le travail avec enthousiasme, appuyée par les membres de l'association toujours plus nombreux et motivés.

Christian **CARRÈRE-DEBAT**

Un Vide-grenier pluvieux

Trente exposants avaient bravé les prévisions météo pessimistes ce dimanche 19 mai. Ils ne l'ont pas regretté, car les acheteurs étaient assez nombreux pour leur acheter une bonne partie des objets dont ils n'avaient plus l'utilité. La proximité du marché aux puces de Weyer-sheim, qui se tenait le même jour, a probablement favorisé l'affluence. Les averses ont cependant fini par lasser vendeurs et clients, et les rues Kirchfeld, des Prés et des Cerises avaient retrouvé leur calme aux



environs de midi. La buvette, tenue par les bénévoles de l'association Bietlenheim Animation, n'a pas connu l'affluence des grands jours. Le nouveau meuble bar et sa tireuse à bière ont néanmoins démontré ce jour-là leur utilité et leur efficacité.

Le bilan reste en tous cas mitigé, et la décision de renouveler l'opération l'année prochaine n'est pas encore prise.

Christian **CARRÈRE-DEBAT**

Éclairage public rue des Lilas

Suite à une nouvelle construction rue des Lilas le mât supportant l'éclairage public devait être déplacé, car il était sis sur une propriété privée.

Ce déplacement nous a amené à revoir l'implantation des luminaires dans sa globalité.

Quatre nouveaux lampadaires

(coût 8 952,78 €) seront mis en place à partir du mois de septembre. Cette opération permettra d'améliorer l'éclairage de cette rue.



Patrick **KIEFFER**

Plantation arbres



Le broyage de la dernière parcelle située à coté de la Zorn a été opéré ce printemps. Le conseil a opté pour un aménagement de ce secteur avec des diverses essences d'arbres autres que les peupliers de façon à favoriser un espace propice au repos et à la promenade. Les plantations se feront à partir du mois de septembre-octobre. Plus de 140 arbres seront plantés. Le montant des travaux avoisinera les 2 500 €. Lorsque nous ferons les plantations des arbres, nous souhaite-

rions y associer en priorité parents et enfants du village et profiter de cette action pédagogique pour les sensibiliser à la protection de l'environnement (les détails vous seront donnés en temps utiles).

Patrick **KIEFFER**

Aménagement de la Zorn

Les communes de Hoerd, Bietlenheim et Geudertheim se sont associées pour engager des travaux de restauration de la Zorn.

Les objectifs de ces travaux sont la préservation et la mise en valeur des milieux naturels ainsi que le maintien des berges. Il s'agit principalement de travaux forestiers et de nettoyage du lit du cours d'eau. Les berges seront nettoyées des ronces et il est prévu d'y planter diverses espèces d'arbres (aulnes, tilleuls, saules, etc...) afin de créer un beau sentier de promenade proche du village. Des réflexions seront aussi menées avec la commune de Hoerd afin de mettre sur pied un autre projet d'aménagement dont les détails vous seront communiqués bientôt

Les travaux, subventionnés par le Conseil Général, représenteront un coût prévisionnel de 7 000€ pour la commune de Bietlenheim.

Patrick **KIEFFER**

Projet d'accessibilité de l'église

Ce projet vise à améliorer l'accessibilité à l'église et au cimetière pour les personnes à mobilité réduite.

Le franchissement des niveaux se fera à l'aide d'une plate forme élévatrice sécurisée car la surface disponible n'est pas suffisante pour la mise en place d'une rampe en enrobé.

Le projet comprend aussi l'implantation d'un espace pavé central faisant le lien entre le columbarium et les deux entrées de sorte à pouvoir rentrer de plain-pied dans l'église et se déplacer en toute sécurité. Il sera aussi prévu un éclairage pour mettre en valeur le bâtiment ainsi qu'au niveau des marches pour leur mise en sécurité. Le coût des travaux s'élève à près de 35 000,00 €.

À ce jour nous avons eu des subventions pour près de 35 % des travaux et d'autres sont encore en cours d'attribution. Les travaux débiteront au lendemain du 15 août 2013.

Patrick **KIEFFER**

Aménagement aire de jeux

Ce projet consiste à mettre à disposition des plus jeunes un espace ludique où ils pourront, sous la surveillance des parents, s'amuser en toute sécurité. Il se composera d'une structure avec un toboggan et divers éléments permettant aux enfants de parfaire leur adresse dans diverses disciplines. Les élus se chargeront de l'assemblage et de l'installation des diverses structures afin d'en réduire le coût dont le montant final avoisinera les 14 000,00 €. L'emplacement retenu sera celui du jardin communal actuellement exploité par Monsieur Raymond Henches. Les travaux débiteront au mois de septembre 2013.



Ordures ménagères

Depuis la mise en place de la redevance incitative l'enlèvement des ordures ménagères ne fait plus l'objet d'une facture forfaitaire semestrielle. Elle est dorénavant basée sur le nombre de levées, relevé par le camion grâce à la puce électronique placée dans le bac.

Il est donc important, aussi bien pour le propriétaire que le locataire, de signaler tout changement de situation. Pour ce faire, un formulaire d'emménagement ou de déménagement est disponible en mairie ou directement sur le site de la Communauté de communes de la Basse Zorn : onglet environnement, puis Redevance incitative, puis Changement de situation.

Par ailleurs, vous pouvez réduire le volume de vos déchets par le copostage. Des réunions d'information (1 h 30) sont prévues le 28 août à 19 h 00 au Millénium de Weitbruch, le 2 octobre à 19 h 00 à la Mairie de Geudertheim. **Contacts : Pascale David 06 10 14 84 74 ou Jean-Yves Brockers 06 61 04 62 43. Lors de ces réunions vous pourrez commander un composteur en mélèze au prix spécial de 25,00 €.**



Bon anniversaire

Le 19 janvier dernier Monsieur **HENCHES** Albert a eu la joie de fêter ses 80 ans, entouré de sa famille. Le Maire et les Adjointes sont venus le féliciter.

Une belle fête d'été

Le temps était au beau fixe le 6 juillet, et une petite brise venue du nord permettait d'éviter la trop forte chaleur. Depuis la veille, on avait monté les tentes, installé les tables, le bar, la piste de danse et l'impressionnant matériel

du disc-jockey Eric. Des fleurs et des bougies complétaient la décoration. De grosses pièces de viande rôtièrent depuis le milieu de journée, tout était en place pour que la fête commence.

Un peu plus de 200 personnes ont passé une agréable soirée avec leurs voisins, leurs amis ou en famille, ont dégusté les salades et les desserts apportés par les autres participants, ont savouré le porc et le bœuf rôtis à la broche et ont dansé une partie de la nuit sur l'antique piste en bois. La buvette a fonctionné à plein régime. La Fête d'été est devenue pour beaucoup de Bietlenheimois un rendez-vous attendu avec impatience.

Christian **CARRÈRE-DEBAT**



Dans le cadre de l'exposition consacrée aux « Malgré-elles » en place jusqu'au 30 décembre 2013 au Mémorial de l'Alsace Moselle, une invitation lancée par Monsieur Alain Ferry, président du Mémorial



INVITATION

Votre mère, votre tante, votre grand mère est pendant la Seconde Guerre mondiale, partie en Allemagne pour intégrer le RAD (Reicharbeitsdienst) ou le KHD (Kriegshilfsdienst).

Dans le cadre de l'exposition "Malgré elles", le mémorial invite toutes les Malgré-elles à une journée en hommage à leur jeunesse volée, à ces moments particuliers... Venez!

LE SAMEDI 28 SEPTEMBRE à 14H

au MEMORIAL DE L'ALSACE MOSELLE à SCHIRMECK

"je t'écrirai de là-bas"

AU PROGRAMME

- 14h30
"Je t'écrirai de là-bas"
Spectacle-lecture de lettres DE Malgré-Elles par le Théâtre de l'Escarpin
puis découverte de l'exposition "Malgré elles"
- 16h
Partage de souvenirs, transmissions d'histoires autour d'un goûter.

Pour tous renseignements :
03 88 47 45 50
Mémorial d'Alsace Moselle
67130 SCHIRMECK



Les demandes d'autorisations d'urbanisme

31 décembre 2012

M. **GRATHWOHL** Didier

Déclaration préalable

Pose de panneaux
photovoltaïques

15 janvier 2013

M. **FISCHBACH** Robert

Déclaration préalable

Ravalement de façade

26 février 2013

Commune de Bietlenheim

Déclaration préalable

Accessibilité église et cimetière

27 février 2013

M. et Mme **RITTER** Fabrice

Permis de construire modif.

Ajout d'une terrasse

8 mars 2013

M. **WINTER** Renaud

Permis de construire

Maison individuelle + garage

27 mars 2013

M. **KETTERER** André

Déclaration préalable

Ravalement de façade

3 avril 2013

M. **KIFFEL** André

Déclaration préalable

Isolation tuiles nouvelles et
création d'une lucarne

9 avril 2013

M. **KIEFFER** Patrick

Déclaration préalable

Ravalement de façade

30 avril 2013

M. **GANGLOFF** Christian

Permis de construire

Construction d'un silo à maïs



Les travaux entraînant toute modification de l'aspect d'un bâtiment (y compris les ravalements de façade) doivent faire l'objet d'une déclaration préalable ou d'un permis de construire si la surface du projet dépasse 20 m².

Cartes Nationales d'Identité

Pensez à vérifier la validité de votre carte d'identité. Il faut prévoir :

De septembre à février

Quatre à cinq semaines

De mars à août

Six à douze semaines

Quelques numéros de téléphone bien utiles

Pompiers : 18
 À partir d'un portable : 112
 Centre antipoison :
 03.88.37.37.37

S.A.M.U. : 15
 Gendarmerie : 17
 S.O.S. mains : 03.88.67.44.03

**La Mairie à votre service : Tél. 03.88.51.12.04 - Fax :
 03.88.51.01.22 E mail : BIETLENHEIM@wanadoo.fr**

Permanence Maire ou Adjoint : Mardi de 20 h 00 à 21 h 00

M. **KIEFFER** Patrick, Maire

M. **GANGLOFF** Christian,

M. **BOURGASSER** Éric

En cas d'urgence uniquement,

numéro de téléphone du portable de la Mairie : 06.86.78.53.05

Ouverture du Secrétariat :

M. **GAND** Daniel

Mardi de 18 h 00 à 21 h 00

Mercredi de 10 h 00 à 12 h 00

HORAIRES DES DÉCHÈTERIES		Du 1er avril au 30 septembre	Du 1er octobre au 31 mars
Lundi	GRIES	14 h 00 - 18 h 00	13 h 00 - 17 h 00
Mardi	GEUDERTHEIM	9 h 00 - 12 h 00 14 h 00 - 18 h 00	9 h 00 - 12 h 00 13 h 00 - 17 h 00
Mercredi	GRIES	8 h 00 - 12 h 00 14 h 00 - 17 h 00	9 h 00 - 12 h 00 13 h 00 - 17 h 00
	WEYERSHEIM	Fermée depuis le 1 ^{er} juillet 2012	
Vendredi	GEUDERTHEIM	10 h 00 - 12 h 00 14 h 00 - 19 h 00	10 h 00 - 12 h 00 13 h 00 - 17 h 00
Samedi	GEUDERTHEIM	8 h 00 - 12 h 00 13 h 00 - 18 h 00	9 h 00 - 12 h 00 13 h 00 - 17 h 00
	GRIES	8 h 00 - 12 h 00 13 h 00 - 18 h 00	9 h 00 - 12 h 00 13 h 00 - 17 h 00

Votre avis nous intéresse

L'équipe municipale s'efforce de son mieux pour que vivre à Bietlenheim soit agréable pour chacun. Vous pouvez nous aider dans cette tâche en nous faisant part de vos avis, critiques, suggestions...

Large rounded rectangular area with horizontal dotted lines for writing.

Vos coordonnées :